

## Questions orales

• (1500)

## L'IMMIGRATION

## LA DÉLIVRANCE DE PERMIS MINISTÉRIELS

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre. Elle concerne un rapport, soumis au premier ministre par le caucous conservateur de Toronto, qui préconise une stratégie scandaleuse destinée à exploiter politiquement les immigrants du Canada. Je vous en citerai un passage parce que c'est très important. Selon lui «il est évident qu'on néglige le potentiel politique des permis ministériels» et que «ils devraient être délivrés exclusivement par le ministre, au lieu de laisser carte blanche à des fonctionnaires qui n'épousent pas la politique du parti.» Le vice-premier ministre approuve-t-il la recommandation de transformer le permis ministériel, qui est utilisé à bon escient et dans un but humanitaire, en un outil de sectarisme politique destiné à promouvoir le parti conservateur du Canada?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)):** Monsieur le Président, j'ai entendu parler de ce rapport, mais je ne l'ai jamais vu. La Loi sur l'immigration donne au ministre le pouvoir de prendre des décisions pour des raisons humanitaires, soit la réunification des familles, l'accueil des réfugiés ou l'intérêt national. Étant donné le nombre même de permis ministériels délivrés, il est exclu que le cabinet du ministre s'en occupe. En 1985, presque 15 000 permis ont été délivrés au Canada et à l'étranger. Je peux assurer au député que ces chiffres sont présentés au Parlement tous les ans.

**M. Marchi:** Le ministre a absolument refusé d'exercer tout jugement ou autorité morale.

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut-il poser sa question?

## L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Monsieur le Président, si le ministre connaît ce rapport, va-t-il rejeter complètement ce conseil et assurer aux Canadiens et à la Chambre que, à l'avenir, les députés conservateurs de Toronto ne chercheront pas à empiéter sur les responsabilités du ministère de l'Immigration pour des motifs politiques?

**L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)):** Monsieur le Président, j'ai déclaré en termes explicites que je n'ai jamais vu ce rapport.

**M. Marchi:** Le rejetez-vous donc?

**M. Weiner:** Nos décisions se fondent uniquement sur des raisons humanitaires. Nous nous préoccupons du sort de ces personnes. La loi entraîne des mécontentements, des contraintes. Elle n'a pas été modifiée depuis dix ans. La qualité de nos services a été jugée inacceptable. Nous avons l'intention d'y remédier. Nous sommes confrontés à des situations nouvelles

dans un monde en pleine évolution, et notre principale préoccupation est le sort de ces gens. Nous avons une obligation morale...

**M. le Président:** A l'ordre!

## LES AFFAIRES INDIENNES

## LE RESPECT D'ENTENTES CONCLUES AVEC DES BANDES INDIENNES

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que les documents rendus publics démentent sa déclaration d'hier et montrent qu'on a bel et bien rompu, sciemment et méthodiquement, les ententes conclues avec des bandes indiennes, quelles mesures entend-il prendre pour éviter que cela ne se reproduise?

**L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, la question nous préoccupe depuis...

**M. Orlikow:** Mais vous n'agissez pas.

**M. McKnight:** Je pensais qu'on voulait une réponse de votre côté, après avoir posé une question sérieuse. Donc l'affaire nous préoccupe. Je répète ce que j'ai dit hier: je n'ai eu connaissance et on ne m'a saisi d'aucun engagement signé que le ministère n'aurait pas respecté. Si le député possède ces documents, qu'il les montre. Connaissant comme il le connaît le ministre des Affaires indiennes, le député devrait savoir que le vérificateur général se préoccupe depuis fort longtemps de la gestion du ministère. Mon prédécesseur a pris des mesures pour y voir, et le député peut avoir la certitude que je veillerai moi-même à modifier la gestion de ce ministère.

## L'ENTRETIEN DES ÉCOLES

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre. Qu'il se rassure, j'ai l'intention de montrer les documents que j'ai vus. Compte tenu que, selon les normes mêmes du ministère, il existe un sérieux manque de crédits au titre de l'entretien des écoles, soit en ce qui concerne l'enseignement, le fonctionnement et l'entretien, que compte faire le ministre pour combler cette lacune et empêcher que les immeubles ne tombent en ruine prématurément?

**L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, les crédits destinés au fonctionnement et à l'entretien des écoles sont répartis de façon équitable d'un bout à l'autre du pays, selon les moyens dont dispose le ministère pour satisfaire les besoins connus. Nous serions ravis de pouvoir combler tous les besoins des Canadiens. Il faudrait toutefois des recettes fiscales très supérieures à ce que les contribuables peuvent payer.